

Programme d'action communautaire en matière d'éducation "Socrates", deuxième phase: application de l'obligation de cofinancement

2002/0101(COD) - 03/09/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Conformément à la position de la commission au fond, le Parlement européen a approuvé sans amendement le rapport de M. Michel ROCARD (PSE, F) sur la proposition de décision modifiant la décision 253/2000/CE établissant la deuxième phase du programme SOCRATES (procédure simplifiée).